



Cahier des charges – Présidence

Société de gymnastique de Cernier

Document statutaire

Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Entrée en vigueur : [date de l'AG].

Référence : CC art. 60 ss (association).

1. Fonction

La présidence est un poste du comité de la Société de gymnastique de Cernier.

La fonction est exercée par une personne élue par l'Assemblée générale, pour la durée prévue par les statuts.

2. Mission

La présidence assure la direction générale de la société.

Elle représente l'association et veille à la bonne application des statuts, règlements, ainsi que des décisions de l'Assemblée générale et du comité.

3. Attributions

3.1 Direction et coordination

- Diriger les travaux du comité.
- Coordonner l'activité des membres du comité.
- Veiller au respect des statuts, règlements et décisions.
- S'assurer du bon fonctionnement général de la société, y compris des sections et commissions.

3.2 Séances et assemblées

- Convoquer et diriger les séances du comité.
- Convoquer et présider les assemblées générales.
- Valider l'ordre du jour, conjointement avec le secrétariat.
- Veiller au respect des procédures et au bon déroulement des séances.

3.3 Représentation

- Représenter la société auprès des autorités, partenaires, sponsors et associations faîtières.
- Défendre les intérêts de la société dans les relations externes.



3.4 Engagement de la société

- Engager la société dans les limites des décisions statutaires et des compétences attribuées.
- Coordonner les engagements financiers avec la caissière ou le caissier.
- Veiller à ce que toute délégation de signature soit décidée formellement par le comité.

4. Autorité et limites

La présidence exerce son autorité dans le cadre des statuts et des décisions de l'Assemblée générale et du comité.

Elle ne dispose d'aucun pouvoir individuel en dehors des compétences qui lui sont attribuées.

Elle rend compte de son activité à l'Assemblée générale.

5. Continuité

La présidence veille à la transmission complète des dossiers, informations et responsabilités lors d'un changement de fonction.

Adoption

Adopté par l'Assemblée générale de la Société de gymnastique de Cernier.

Lieu : []

Date : []

Vote : []